



Association Départementale de Vaucluse pour
la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulst

N/Réf. : LM/MC-114-17

Avignon, le 29 mars 2017

RELEVÉ DE DÉCISIONS CODIR 03

Du mardi 28 mars 2017

09h00 – Siège ADVSEA

Présents :

Direction générale : Mme MAZELIER – Directrice Générale, Mme PAUTRAT - Directrice des Ressources Humaines, Mme BENEULT - Directrice Comptable et Financière.

Direction des structures : Fabienne ALLEAUME (directrice la Verdière), Alain CHARLES (directeur Placement Familial), Christian KOEHRLEN (directeur Moulin du Vaisseau), Jacques REVERDY (directeur SAEGPS / SIE /SSJ), Noëlle SEGU (directrice foyer les Sources), Olivier TIVOLI (Directeur Prévention Spécialisée).

Excusé(e)s : Véronique DARNAL (directrice AEMO)

ORDRE DU JOUR

1. Suivi relevé de décision du 28/02/17
2. Actualités associatives
 - ↳ Retour sur la nouvelle procédure d'élaboration des CA
 - ↳ Présentation du rapport annuel associatif
 - ↳ Restitution des travaux de la commission RH
 - ↳ Première information sur le CITS
3. Réflexion partagée sur la diversification des missions associatives
4. Questions diverses

SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr

1. Suivi relevé de décision du 28/02/17

2. Actualités associatives

↳ Retour sur la nouvelle procédure d'élaboration des CA

Le nouveau support utilisé cette année apporte une vraie plus-value à plusieurs niveaux :

- Gain de temps sur toute la période d'élaboration des CA qui ordinairement occupe la période allant du 15 juin à fin avril (1 mois environ)
- Meilleure lisibilité en termes d'analyse de l'utilisation des 3 groupes
- Cohérence des données au niveau associatif
- Mise au point par rapport aux différents chiffres concernant l'activité
- Temps de réunion avec les directeurs plus orientés sur l'optimisation de l'utilisation de leurs moyens

La DG souhaite continuer sur cette dynamique qui vise à une meilleure appréhension de la question du pilotage budgétaire, mais également qui enclenche un nouveau positionnement par rapport aux autorités de tarification en matière de marge d'autonomie.

La formation du mois de juin permettra d'approfondir certains points techniques et des rencontres bilatérales avec chaque service seront organisées pour amorcer la démarche d'optimisation des crédits.

Le rapport d'activité par structure dans sa formule « classique » devient désormais un outil de management de chaque directeur afin de restituer et de promouvoir son activité.

↳ Présentation du rapport annuel associatif

Un rapport annuel d'activité sera désormais élaboré en vue de l'assemblée générale de l'Association et donne lieu à une présentation.

Ce support se substituera à la plaquette réalisée jusqu'à présent qui servait à la fois de support de communication et de rendu compte de l'activité.

Le bilan social va être allégé de façon à mettre en valeur et exploiter les principales données sociales.

La plupart des éléments utilisés seront extraits de l'annexe du CA, des différents temps de travail conjoints, et des travaux des commissions.

La directrice générale sollicitera chaque directeur pour arrêter de façon conjointe ce qu'il convient de mettre en valeur pour chacun des établissements et services.

PJ : Sommaire du RAA

↳ Restitution des travaux de la commission RH (+points RH)

Points RH

1/ Élections

Les élections DP et CE se sont bien passées dans l'ensemble, les acteurs sont sensiblement identiques donc il n'y a pas de changements notables à attendre.

Les mandats sont reconduits pour 3 ans

Remise de 2 documents :

- Tableau récapitulatif des nouveaux élus pour toutes les structures avec différentes données
- Règles des DP

2/ Commission RH

La notion d'intégration dans les structures existe globalement bien, l'enjeu se situe par rapport au développement de la dimension associative.

La question du livret d'accueil pour les CDI est bien avancée ; les différents documents composant ce livret figurent dans les comptes-rendus ; le parcours d'intégration est plus facile à concevoir et mettre en œuvre.

En revanche, une attention est portée sur le parcours d'accueil des CDI.

Le support de la clé USB a été proposé afin de pouvoir disposer des documents clés en main et que ceux-ci puissent faire l'objet d'un téléchargement mis à jour.

Une prochaine réunion le 26 septembre permettra de faire aboutir les travaux de cette commission, à valider en CODIR d'octobre.

↳ Première information sur le CITS

Rappel : la taxe sur les salaires est payée par toutes les structures non soumise au paiement à l'impôt sur les sociétés ; il s'agit du seul impôt payé par l'Association à l'État (Équivalent du CICE).

Elle se paie tous les mois (acompte de 1/12^{ème} de la taxe) par tous les services et établissements sur la base d'un barème établi ; paiements effectués en 2017 car au moment de la construction des BP, la donnée du CITS n'était pas connue.

Des données techniques manquent par rapport à la mise en œuvre de ce crédit d'impôt, même si le principe est bien appréhendé.

Mise au travail d'une réflexion à deux niveaux : →

- Utilisation du crédit d'impôt 2017
- Élaboration des BP 2018

Transmission d'une première estimation par structure par BB (Sous 15 jours) + envoi par mail au secrétariat de direction de propositions d'utilisation de chaque directeur (14 avril)

Aucune consigne pour le moment des financeurs ; un CA sera consacré à cette question en mai pour déterminer une stratégie associative.

L'intention du législateur est claire et il convient de ne pas s'en écarter car il s'agit d'une opportunité quasiment unique : soutenir l'innovation sociale et la mobilisation de moyens au sein du secteur associatif.

3. Réflexion partagée sur la diversification des missions associatives

Un retour des directeurs est attendus sous 3 semaines, en vue de la présentation en CA de mai (date communiquée ultérieurement – participation des directeurs).

PJ. Document support joint

Retour directeurs avant le 18 avril 2017

4. Questions diverses

F. Alleaume ouvre aux directeurs d'établissement la possibilité de prendre part à la présentation du logiciel de gestion des emplois du temps OCTIME le 04 avril prochain sur la MECS de la Verdière.

O. Tivoli informe du rapatriement des ruches sur le site de la Verdière : il y aura donc des possibilités d'organiser des temps d'animation autour du cycle de production du miel.

La Directrice générale,
Lara MAZELIER